



Remboursement d'un découvert du à arnaque

Par **HBJ**, le **10/09/2016** à **08:26**

Bonjour à toutes et à tous

C'est par hasard que j'ai découvert ce site, la page apparue étant consacrée aux escroqueries, escroquerie dont je suis victime moi-même depuis juin 2016. Je connais actuellement un litige avec ma banque.

Vu qu'une enquête policière est en cours, je ne veux pas trop expliquer l'escroquerie dont j'ai été victime.

J'ai seulement cette question cette escroquerie m'a causé un gros découvert. J'ai vite averti ma banque tout comme j'ai vite déposé plainte auprès de la police nationale et une enquête est en cours.

Or la banque exige le remboursement du découvert occasionné par cette escroquerie. Or aussi bien mon conseiller financier que la police m'ont certifié que tant que l'enquête est en cours je n'ai pas à rembourser, tant que l'enquête n'est pas close que les coupables soient arrêtés ou non.

J'avais fait adresser un courrier par un avocat conseiller juridique qui m'avait elle aussi certifié.

Or la banque m'a répondu que dans tous les contrats il est expliqué que tout chèque déposé sur un compte peut être assujéti à un rejet.

Même si ce n'est pas une excuse je suis à cette banque depuis 33 ans (j'en ai 52) comme je n'ai jamais eu ce genre de problèmes importants, j'ai déjà eu des découverts en 33 ans toujours réglés dans les délais voir même avant

Je signale par la même occasion que j'ai utilisé l'argent mais avant cela j'avais pris la précaution de téléphoner à mon conseiller financier pour savoir si je pouvais l'utiliser il m'a été répondu OUI et j'ai plusieurs fois insisté pour être sûr. Donc en toute confiance j'ai utilisé cet argent

Je signale que je ne conteste pas le remboursement mais vu que l'argent que j'ai encaissé est dû à des chèques qui se sont avérés volés et donc qu'une enquête est en cours ma question est la suivante :

Malgré les confirmations de mon conseiller financier, de la police et de l'avocate qui a fait la lettre (mais qui ne pourra pas prendre en charge mon dossier car pas spécialisée dans les

escroqueries, la banque peut-elle exigé le remboursement rapide de cette dette ?

Je sais très bien qu'il me faudra rembourser, et je dis pas que je refuserais mais on me dit que tant que l'enquête est en cours je n'ai pas à le faire et que ça se fera qu'une fois l'enquête close que les coupables aient été trouvés ou non.

PS : J'ai droit à une aide judiciaire dans l'éventualité d'un procès suite à un contrat passé avec ... ma banque pensez-vous que j'aurais droit à un avocat mandaté par ma banque en cas de litige avec celle-ci ?

En espérant avoir été bien clair dans mes explications, je vous remercie par avances des réponses que vous pourrez m'apporter.

Par **youris**, le **10/09/2016 à 10:15**

Bonjour,

Vous parlez d'aide judiciaire, est-ce une protection juridique ou l'aide juridictionnelle.

Je crains que la banque ne soit dans son droit d'exiger le remboursement de votre découvert. Imaginez que les coupables ne soient jamais trouvés et qu'il n'y ait jamais de procès ou que les coupables soient insolvable, la banque ne va pas attendre des années son remboursement.

Avant de retirer l'argent des chèques déposés, il faut attendre plusieurs semaines et non le donner immédiatement à ceux qui vous ont remis les chèques en contrepartie d'une petite commission pour vous, surtout qu'il est probable que vous ne connaissiez pas les personnes qui vous ont données les chèques volés.

Essayez de négocier avec la banque un échéancier de remboursement.

Salutations

Par **Chaber**, le **10/09/2016 à 10:48**

bonjour

d'accord avec Youris

[citation]la banque ne va pas attendre des années son remboursement. [/citation]ce découvert va très vite augmenter avec les frais qui vont se cumuler

Par **HBJ**, le **10/09/2016 à 12:55**

Bonjour il s'agit de protection juridique c'est à dire que si les coupables sont retrouvés la banque prendrais en charge les frais d'avocats etc... dans la mesure ou ces derniers sont français et arrêtés en France si ils ne sont pas arrêtés en France et donc pas français ça serait à ma charge et vu que j'aurais pas les moyens autant dire qu'ils s'en sortiraient.

Sinon merci pour vos réponses je redoutais un peu ce genre de réponse.

J'avais contacté l'acabe l'association contre les abus des banques européennes. Cette association m'a dit que la banque en question est familière de ce genre d'abus et qu'elle était prête à prendre mon dossier seulement il faut adhérer à cette association et payer 69€/an ce qui est normal dans un sens, j'ai fait des recherches sur cette association et j'ai vu de bon avis (en dehors des avis qui se trouvent sur leur site !)

Mais j'hésite un peu car il y a 20 ans j'avais eu un problème avec la même banque mais pas escroquerie j'avais fait un chèque important en fonction d'une importante rentrée d'argent que j'attendais manque de chance le chèque à été encaissé avant réception de cette argent mais j'avais pu rembourser dans les délais par contre j'avais été mis interdit bancaire et ma banque refusait de me lever cet interdit car elle réclamait le retour du chèque qui ne m'a jamais été retourné par la société en question. Pendant 3 mois malgré mes lettres, coups de téléphone la banque n'a rien voulue savoir et même la banque de France m'avait dit au vu des documents que si ça tenait qu'à elle, elle me levait l'interdit mais il lui fallait l'accord de ma banque.

J'avais du faire appel à un homme politique de mon secteur (et de celui de ma banque) pour faire levé cet interdit et étrangement 3 jours après le problème était résolu.

Bien sur peu de temps après j'ai reçu une lettre de la banque reconnaissant que j'avais résolu le problème dans les délais et me levait l'interdit 3 mois après ! bien sur pas besoin de dire que je n'ai jamais eu d'excuse de m'avoir fichu dans la panade pendant 3 mois.

Donc j'hésite à aller voir cette association car celle que j'avais vu à l'époque m'avait répondu qu'elle ne pouvait rien malgré la preuve que j'avais réglé le problèmes dans les délais.

Lundi je retournerais voir mon conseiller financier pour voir pour un échéancier en même temps je ne gagne pas des masses donc si je fais mon calcul je peux espérer 100€/mois sur 5 ans.

Encore merci pour vos réponses